



**COMMISSION PLAISANCE  
RANCE-CÔTE D'ÉMERAUDE**

*9 décembre 2013  
Salle des Associations  
LANGROLAY SUR RANCE*

*« Accès à l'eau et stationnement »*

Présents :

ALINE Nicolas, Old Gaffer France, Ploubalay ; BAGOT Claude, Conseiller municipal, La Richardais ; BERTAULT Marcel, Conseiller municipal, Langrolay s/Rance ; CHEVALIER Philippe, Les Gabariers de la Rance, Pleudihen s/Rance ; COUDRON Jean-François, Les Gabariers de la Rance, Pleudihen s/Rance ; DESNOST Daniel, Conseiller municipal délégué aux mouillages, Lancieux ; DOURFER Michel, DDTM-DML 22, Dinan ; GIFFRAIN Didier, adjoint aux affaires maritimes et portuaires, Plouër sur Rance ; JAFFRELOT Christophe, Direction des Sports, Saint-Malo ; LACOMBE Michel, Conseiller municipal, La Richardais ; LAMBALLE Virginie, Responsable juridique/environnement, Ville de Dinard ; LANG François, Chargé de mission Mer et Littoral, CŒUR-Emeraude ; LE SCANFF Gaël, APM Le Minihic s/Rance ; MICHEL-GICQUEL Véronique, Eaux & Rivières de Bretagne ; ROLLAND Philippe, AUMP, Saint Malo ; ROWE Bertrand, Association Mouillages Jaguens de l'Arguenon, St Jacut de la Mer ; VILT Gérard, Président Com Com pays de Matignon – élu référent GIZC Pays de Dinan.

La réunion est présidée par G. VILT, élu référent GIZC au Pays de Dinan.

Les 8 thématiques de travail retenues à l'issue de l'enquête auprès des plaisanciers sont rappelées en début de réunion. Il est également rappelé que rien n'est limitatif et que chacun peut proposer d'autres sujets à débattre. L'essentiel est de pouvoir discuter, échanger et proposer des pistes d'actions pour la plaisance en Rance Côte d'Emeraude.

Il est rappelé que la prochaine réunion consacrée au carénage et programmée le 6 janvier 2014 aura lieu à La Richardais, à la salle des Fêtes.

Il est rappelé l'organisation du Forum mer et littoral n°2 le 12.11 à Ploubalay, une présentation sera faite sur le traitement et la déconstruction des navires en fin de vie.

Les participants sont invités à rejoindre le groupe de travail pour discuter et de proposer des actions à mener concernant la thématique de l'accès à l'eau et du stationnement.

**TRAVAIL DU GROUPE :**

Les propositions concernant la thématique « accès à l'eau et stationnement » et issues de l'enquête auprès des plaisanciers sont lues aux participants.

Une première distinction est à faire selon certains participants entre les mises à l'eau des unités en début de saison pour rejoindre leur poste de mouillage et les mises à l'eau des bateaux sortant à la journée.

Il est rappelé que le problème évoqué concerne les mises à l'eau des unités sur remorques.

Il est exposé les difficultés rencontrées actuellement sur un certain nombre de communes ou de sites précis (La Richardais, Plouër-sur-Rance). Un manque d'informations conduit les usagers à utiliser des sites mal aménagés au détriment de cales plus adaptées. La cale du barrage à La Richardais n'est ainsi pas suffisamment utilisée selon les représentants de la commune. D'une façon générale, le principal obstacle rencontré concerne la possibilité de stationnement des véhicules et remorques et non la possibilité de mise à l'eau stricto sensu.

A Plouër, les difficultés concernent surtout la cohabitation des usages et le stationnement des véhicules. Un aménagement a été réalisé sur le terre-plein pour le stationnement des remorques et véhicules attelés à 200 mètres de la cale du port de plaisance, mais il est difficile de faire accepter cette règle à tous. Une difficulté risque d'apparaître si on augmente la capacité de mise à l'eau en

Rance ou si l'on donne davantage d'informations sur les possibilités de mise à l'eau : cela risque d'entraîner un problème de saturation sur l'eau et de franchissement du barrage.

Pour certains accès à l'eau, des parkings existent mais en retrait de la cale. La difficulté réside alors dans le fait d'obliger les plaisanciers à stationner leur véhicule sur la zone réservée. Il apparaît que le temps passé au transfert de la voiture de la cale au parking ne représente pas nécessairement une difficulté (risque d'échouage) puisque la mise à l'eau est rarement effectuée par une personne seule.

A Langrolay-sur-Rance, zone du Roué, la zone de baignade et la zone de mise à l'eau sont séparées par le ponton.

Il est signalé que le développement de la flottille sur remorque impose un entretien régulier des cales (nettoyage) qui représente un coût supplémentaire pour les communes.

A ce sujet, le problème de la gratuité de l'usage de ces aménagements (cale et parking) est évoqué. Si le maintien de l'accès à la cale libre et gratuit est souhaité par tous, il ressort que l'acquittement d'un droit pour le stationnement du véhicule et de la remorque est aujourd'hui une pratique assez courante (ex : Saint-Cast-Le-Guildo pour une mise à l'eau à la Cale de Cannevez, au sein de la concession CCI). Pour certaines cales où des travaux d'entretien lourds doivent être programmés dans les années à venir, la question de la répercussion de l'investissement sur les usagers reste posée.

Sur certains sites, il est souligné que des aménagements légers permettraient de répondre aux attentes pour, au moins, certaines pratiques de plaisance légère. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas une source de conflits avec les pratiques de bateaux sur remorque.

Il est indiqué que, pour certaines AOT, une demande a été faite et acceptée (dans le cadre des procédures de renouvellement) pour l'implantation de mouillages supplémentaires réservés aux semi-rigides selon des modalités d'attribution spécifique : location pour 15 jours/1 mois en période estivale. Ce dispositif testé

avec succès à Lancieux sur l'Îlet a permis de diminuer le nombre de mise à l'eau quotidienne.

Un point négatif concerne l'arrivée des clubs (type Kayak) avec des camionnettes et de grosses remorques transportant 10/12 embarcations qui encomrent rapidement les zones de stationnement. La cohabitation avec d'autres usagers (plongeurs) est mentionnée, le problème récurrent relevant des insuffisances en termes de parking. Pour certains, la cohabitation n'est pas forcément conflictuelle mais la multiplicité des usages rend plus criant l'insuffisance des équipements.

La discussion s'oriente vers les problèmes générés par certaines activités et en particulier les jet-skis. Au-delà de l'encombrement des cales provoqué par ces usagers, les nuisances sonores induites par cette pratique et les incivilités qui peuvent en découler (respect de la vitesse,...) sont évoquées. Il est rappelé que cette activité fait aujourd'hui partie des pratiques classiques sur le littoral qui génère des retombées économiques sur le territoire. Les communes ne disposent d'aucun moyen pour restreindre l'accès des cales à tel ou tel type d'usager. Le seul levier d'action consiste à opter, à travers les moyens d'informations et de communications disponibles actuellement sur une promotion des activités plus traditionnelles. L'utilisation des cales pour la mise à l'eau des embarcations, quelles qu'elles soient est une tendance qui s'accroît, en raison de l'évolution de la plaisance, il semble difficile de vouloir inverser cette tendance, encore moins en augmentant le nombre de mouillages, ce qui pose d'autres problèmes également.

Il est proposé que la mission GIZC mène une mission d'information sur les capacités d'accueil propres à chaque site de mise à l'eau. Si cet inventaire ne pose pas de problèmes techniques, il semble difficile d'aller au-delà de propositions d'aménagements légères de l'existant. Est-il réaliste d'envisager la création d'un nouveau site dédié à cette thématique ? Le point le plus préoccupant reste la disponibilité d'espace pour le stationnement des véhicules et remorques.

## **CONCLUSION**

<i>PROPOSITIONS D' ACTIONS RETENUES</i>
Inventorier les sites d'accès à l'eau en renseignant leurs conditions d'accès terrestres et maritimes et mettre les données à disposition des plaisanciers
Identifier des sites d'accès à l'eau où des aménagements « légers » peuvent être réalisés
Identifier et créer des zones de parking dédiées au stationnement des remorques et faire respecter l'interdiction de stationner sur les cales
Aménager dans certaines zones de mouillages des bouées réservées aux bateaux sur remorques et mis en location pour la saison afin de limiter le nombre de mises à l'eau journalières (ex : Lancieux)
Identifier et réserver des accès à l'eau aux loisirs nautiques uniquement (voile légère, kayaks, jet-ski, etc.) en les aménageant en conséquence
Installer des panneaux d'information rappelant les règles à suivre pour une mise à l'eau sécurisée